

Comment Israël a mené une guerre judiciaire contre les citoyens palestiniens après le soulèvement de mai 2021

Description

Par Janan Abdu, le 16 août 2022

Un an après la campagne d'arrestations massives menée par Israël, les citoyens palestiniens sont confrontés à des mesures plus sévères et encore plus répressives de leurs protestations contre les politiques israéliennes.



Des soldats israéliens dans la ville de Lod en mai 2021 (Wikipedia)

Le 24 mai 2021, Israël a lancé une campagne d'arrestations massives pour dissuader le soulèvement des Palestiniens à l'intérieur de la « ligne verte », sous la bannière de « la loi et l'ordre ».

La police a annoncé que 500 personnes seraient arrêtées dans les 48 heures. Le 10 juin, Israël avait arrêté plus de 2 150 personnes, dont 91 % étaient des citoyens palestiniens d'Israël. Les forces de police, les unités spéciales, les gardes-frontières et la police secrète ont pris d'assaut les villes à majorité arabe en réprimant les manifestants palestiniens.

Ils ont intentionnellement ciblé les mineurs lors d'arrestations violentes et arbitraires, et les ont soumis à des détentions et des interrogatoires prolongés par des agents du Shin Bet.

Face à ces arrestations massives, des centaines d'avocats palestiniens résidant dans les territoires occupés de 1948 se sont organisés et ont travaillé bénévolement aux côtés de groupes de défense des droits de l'homme et de comités populaires dans un effort coordonné pour défendre les détenus, leur fournir une assistance juridique dans les postes de police et surveiller les violations flagrantes des droits de l'homme par les forces de sécurité israéliennes.

Je faisais partie de l'un de ces groupes, « Women Human Rights Defenders of Detainees ». Il n'a pas fallu longtemps pour que des campagnes de crowdfunding soient organisées afin d'aider les détenus et leurs familles à assumer leurs frais juridiques.

Des violations flagrantes des droits

Parmi les violations israéliennes que nous avons découvertes figurent la dispersion violente des manifestations et les arrestations arbitraires, la confiscation des téléphones portables personnels, l'agression des journalistes et des militants qui filmaient et documentaient les attaques, enlèvement d'enfants par les forces spéciales ou les équipes d'infiltration, l'usage excessif de la force lors des arrestations et des transferts vers les centres de détention, les conditions de détention inhumaines et le report du traitement médical urgent des détenus jusqu'à ce qu'ils aient pris leur décision.

De nombreuses violations des droits des détenus – en particulier des enfants – ont eu lieu dans les postes de police : recours à des violences physiques horribles, à des menaces et à des violences psychologiques ; refus de leur accorder des droits fondamentaux tels que des conseils juridiques avant l'interrogatoire ; refus de mener les interrogatoires en arabe ; refus du droit d'un parent ou d'un tuteur d'assister à l'interrogatoire de ses enfants ; et interrogatoire de nombre d'entre eux – des heures très tardives, en violation de la loi.

La police tente en outre, de diverses manières, de contrecarrer le travail des équipes de défense. Dans de nombreux cas, la police bloque l'entrée du centre de détention pour empêcher les avocats de connaître le nom et le nombre de détenus.

D'autres tactiques consistent à refuser aux avocats des informations pertinentes concernant leurs clients et à les empêcher de les conseiller.

Dans un poste de police de Nazareth, des officiers israéliens ont notoirement dirigé une « salle de torture », où les Palestiniens arrêtés, qu'il s'agisse de manifestants, de passants ou même d'avocats, étaient soumis à des violences physiques, verbales et psychologiques. À Umm al-Fahm, le poste de police a complètement fermé et a cessé de répondre aux appels téléphoniques après que des avocats ont insisté pour invoquer les droits des détenus, en particulier ceux qui avaient besoin d'un traitement médical.

La police israélienne a souvent pris des mesures punitives visant à épuiser les avocats, par exemple en retardant les interrogatoires jusqu'aux premières heures du matin, ou en les faisant attendre de longues heures avant de rencontrer leurs clients, comme mes collègues et moi-même l'avons constaté dans un poste de police de Haïfa.

Souvent, la libération des détenus palestiniens était conditionnée à la stipulation qu'ils ne participeraient pas à de futures manifestations. Beaucoup étaient assignés à résidence pendant de longues périodes, tandis que d'autres étaient expulsés de leur lieu de résidence ou d'études. Des étudiants universitaires figurent parmi les personnes expulsées.

La plupart des juges ignorent les abus de la police, les agressions contre les détenus, les effets horribles de la violence physique, les droits des enfants et même les arguments constitutionnels concernant le droit des citoyens à manifester.

Les enfants comme cibles

Il était évident que les procureurs israéliens avaient intentionnellement intensifié leur ciblage des enfants palestiniens en déposant agressivement des appels contre leur libération et en les

maintenant d'libération en détention malgré leur âge et leur situation.

Le soulèvement palestinien de 2021 a été accueilli par une politique de punition. Cette politique a été annoncée par le bureau du procureur de l'État dans ses déclarations et rapports périodiques, et a été réitérée dans son rapport sur l'opération israélienne « Gardien des murs », qui résume l'effort de l'État pour réprimer les manifestations de masse contre l'assaut israélien sur Gaza en mai 2021.

Dans certains cas, le ministère public a fait appel avec succès, estimant la peine trop clémente et demandant une sanction plus sévère que le juge a alors accordée.

Depuis le 21 avril, le bureau du procureur général d'Israël a déposé 397 actes d'accusation contre 616 accusés, dont 545 Arabes, y compris 161 enfants. En d'autres termes, le pourcentage d'Arabes a atteint 88,5, les enfants représentant 26 % à un chiffre très élevé qui relève de la punition collective.

Un « programme unifié » a été préparé pour tous les actes d'accusation contre des prisonniers palestiniens. L'accusation voulait donner un caractère général à toutes les accusations de manifestation collective et préventive. Il a également mis en place un quartier général de commandement spécial dans le but d'unifier la politique punitive, que le ministère public considère comme « en mission nationale ». Et dans tous les dossiers, il a exigé l'arrestation jusqu'à la fin des procédures, qui ont duré de nombreux mois jusqu'à ce que le verdict soit prononcé.

Le ministère public a adopté une politique et des critères rigoureux en refusant de libérer les détenus et en ciblant les enfants ; au lieu de chercher des alternatives à l'emprisonnement, il les a jugés comme des adultes et les a maintenus en détention. Sa politique est traduite par le dépassement des actes d'accusation graves et l'adoption des dispositions relatives aux « actes terroristes », au « fond raciste » et aux « crimes haineux », qui doublent les peines pour une même accusation.

Sur les 397 inculpations, 239 ont été considérées comme « aggravées » à 85 pour cent entre elles ont été déposées à l'encontre d'Arabes et 20 pour cent à l'encontre d'enfants et ont exigé un emprisonnement effectif pendant des années. Des accusations de terrorisme ont été déposées contre 94 accusés, dont 90 % sont des Arabes ; 95 accusés ont été inculpés de terrorisme fondé sur des motivations racistes, dont 87 % sont des Arabes.

Des accusations fondées sur des « motifs racistes » ont été portées contre 50 défendeurs, dont 70 % sont des Arabes. Il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie des politiques discriminatoires en matière d'inculpation avant de procéder aux arrestations.

Jusqu'à présent, des verdicts ont été rendus dans 80 affaires, toutes assorties de peines de prison. Dans certains cas, le ministère public a fait appel avec succès, estimant la sentence trop clémente et demandant une peine plus sévère que le juge a alors accordée.

En effet, le ministère public catégorise les citoyens arabes palestiniens comme des ennemis, et a écrit dans son rapport : « Les Arabes ont mené des actes de sabotage et de violence contre les

Juifs et leurs biens en contrepartie d'un très petit nombre d'attaques de citoyens juifs contre des Arabes. »

C'est une inversion de la réalité, car toutes les attaques contre des quartiers résidentiels ont été menées par des groupes juifs contre des quartiers arabes.

Rapport du contreleur d'État

Un rapport publié par le contreleur d'État le 27 juin 2022 confirme que les villes mixtes font partie de la scène publique israélienne et que ce qui s'y passe reflète les complexités de la société israélienne.

Le rapport aborde le soulèvement de mai 2021 et le décrit comme les événements qui se sont produits dans certaines de ces villes mixtes, notamment Haïfa, Acre, Lydda et Jaffa.

Il indique que ces incidents, au cours desquels trois citoyens israéliens (dont deux citoyens palestiniens d'Israël) ont été tués, ont fait remonter à la surface les tensions existantes entre les différents groupes de population, et ont souligné la nécessité de prendre des mesures aux niveaux public et local. Elle souligne également l'importance d'examiner la manière dont la loi est appliquée dans ces villes.

Le rapport traite du « défaut de performance de la police » à toutes les étapes, préparatoires et pendant la confrontation avec les incidents, et souligne que les incidents ont également montré une faiblesse et un déséquilibre dans le partage des rôles et des responsabilités entre la police et le Shin Bet, en raison de l'impréparation de la police à faire face aux incidents.

En d'autres termes, il considère que la punition collective des citoyens palestiniens d'Israël lors de ces incidents est insuffisante, et demande des mesures plus répressives à leur encontre par la police et des peines de prison plus sévères par les tribunaux.

Le rapport estime que la solution passe par les budgets municipaux. C'est comme si le remède à l'injustice historique et aux conséquences de la catastrophe palestinienne, ou Nakba, ainsi qu'aux lois racistes discriminatoires à leur encontre, était d'augmenter les budgets pour les Palestiniens dans ces villes historiques palestiniennes.

Plus d'un an après la campagne d'arrestations massives d'Israël, il est clair que l'État est engagé dans une escalade, faisant des citoyens palestiniens d'Israël une population en danger.

Il n'est donc pas surprenant, d'ailleurs, qu'alors qu'Israël attaquait à nouveau Gaza, ses policiers et gardes-frontières, dont le nombre a doublé, ainsi que des gangs violents d'extrême droite, étaient prêts à mener une campagne de répression contre les manifestants palestiniens.

Les opinions exprimées dans cet article appartiennent à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de Middle East Eye.

Janan Abdu est une avocate et une militante des droits de l'homme basée à Haïfa. Elle s'emploie à sensibiliser et à mobiliser le soutien international en faveur des prisonniers politiques palestiniens. Ses articles ont été publiés dans le *Journal of Palestine Studies* ; le trimestriel du *Women's Studies Center* de l'université de Birzeit ; *al-Raïda* (AUB) ; *The Other Front* (Alternative Information Center) ; *Jadal* (Mada al-Carmel). Elle a notamment publié *Palestinian Women and Feminist Organizations in 1948 Areas* (Mada al-Carmel, 2008).

Source : [Middle East Eye](#)

Tags

1. arrestations
2. détention
3. mai 2021
4. soulèvement

date créée

2022/08/19